

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale PLM-9  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée Mesures de Photostress®.  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société  
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
RG24 8FW  
Royaume-Uni  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Tél. d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Skin Irrit. 2; H315  
Skin Sens. 1; H317  
Eye Irrit. 2; H319  
Muta. 2; H341  
Carc. 2; H351  
Aquatic Chronic 2; H411
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Désignation Commerciale PLM-9  
Pictogramme(s) de Danger
- Mention(s) d'Avertissement Attention
- Contient: Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700), N-Butyl Glycidyl Ether, p-tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether.
- Mention(s) de Danger  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Aucun

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances Non applicable

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700)	<100	25068-38-6	500-033-5	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 (SCL: $\geq$ 5%) Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 (SCL: $\geq$ 5%) Aquatic Chronic 2; H411
p-Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether	< 10	3101-60-8	221-453-2	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411
N-Butyl Glycidyl Ether	2 – 5	2426-08-6	219-376-4	Aucun attribué.	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 & H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302+H332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. LCS: Limite de concentration spécifique.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle (ne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche). En cas d'exposition prouvée ou suspectée:

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Contact avec la Peau	consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec de l'eau. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Susceptible de provoquer le cancer. Traiter symptomatiquement.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b> Moyens d'Extinction Appropriés	Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont favorisées. Des mousses synthétiques polyvalentes (notamment l'AFFF) ou des mousses protéiniques peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Peut propager l'incendie. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Phénoliques, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Acides et Aldéhydes. En cas d'incendie, le récipient peut se rompre du fait de la production de gaz. Une fumée dense est émise en cas de combustion sans apport suffisant en oxygène.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser savon et eau.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu
---	---

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com


danger	et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles	Conservé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe.  Ambiante. Stable dans les conditions normales. Conservé à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Contact involontaire avec les amines, Forte Acides, mercaptans et Alkalis.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Mesures de Photostress®.


**8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
N-Butyl Glycidyl Ether	2426-08-6	25	135	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

- 8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
  - 8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.ou Utiliser des récipients appropriés. [Utiliser avec un système d'extraction. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
  - 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)
    - Protection des yeux/du visage
 

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
    - Protection de la peau
 

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Recommandés: Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Néoprène, PVC.
    - Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Protection respiratoire



Dangers thermiques

échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Non applicable.

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De  
L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire - Clair Liquide coloré
Odeur	Légère Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	-16 °C (N° CAS 25068-38-6)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~320°C (N° CAS 25068-38-6)
Point d'éclair	≥ 264 ≤ 268°C (N° CAS 25068-38-6)
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	1 mm Hg
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1.14 (H2O = 1)
Solubilité(s)	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	≥ 2.64 ≤ 3.78 log Pow (25 °C) (N° CAS 25068-38-6)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	>350°C (N° CAS 25068-38-6)
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	La réaction avec certains agents durcisseurs peut produire une chaleur considérable. Réagit avec amines. Une polymérisation peut intervenir. Tout contact avec des amines aliphatiques entrainera une polymérisation irréversible avec fort dégagement de chaleur.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation et des comburants.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Le produit a décomposer s'il est chauffé au delà d'approximativement (°C): 300 Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Contact involontaire avec les amines, Forte Acides mercaptans et Alcalis. Une polymérisation peut intervenir.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Phénoliques, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Acides et Aldéhydes.

**11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 20 mg/kg p.c. /jour
Dermal	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Muta. 2: Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Cancérogénicité</b>	Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

**12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>12.1 Toxicité</b>	Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation CL50 (Poissons) > 1 ≤10 mg/l
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Une partie des composants sont peu biodégradables.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Partiellement soluble dans l'eau.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Rien de connu.

**13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
<b>13.2 Autres informations</b>	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) et p-Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Polluant Marin / Substance dangereuse pour l'environnement
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
	Substance(s) extrêmement préoccupante	Aucun.
15.1.2	Règlements nationaux	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau: 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
		Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)(CAS# 25068-38-6) et P-Tert-butylphenyl 1-(2,3-epoxy)propyl ether (CAS# 3101-60-8), et Classification(s) harmonisée(s) pour N-Butyl Glycidyl Ether (CAS# 2426-08-6).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Muta. 2; H341	Classification harmonisée
Carc. 2; H351	Classification harmonisée
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 1.1 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

Pas d'informations disponibles.